

2.9 of the Manual of Security Instructions. An accounting should be kept (in linear metric units) of the amount of records destroyed, and included in your annual report of records disposal to headquarters.

directives du chapitre 2.9 du Manuel des Instructions de Sécurité. On doit compter (en unités métriques linéaires) le nombre de dossier détruits et inscrire la somme dans le rapport annuel sur la destruction des dossiers envoyé à l'administration centrale.

3. This circular document is cancelled effective April 1, 1991.

3. Le présente circulaire expire le 1^{er} avril 1991.

Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

pour



for

Under-Secretary of State
for External Affairs